Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 MAI 2025
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2025-49

OBJET : Approbation de la convention de partenariat pour la création d'un cabinet médical au sein du QPV les Rives de la Marne sis 68 rue du Pont de Créteil à Saint Maur-des-Fossés entre PEMB, la commune de Saint-Maur-des Fossés et Immobilière 3F

Membres en exercice	90
Présents titulaires	56
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	12

Votants	78
Abstention	0
Suffrages exprimés	78
Pour	78
Contre	0

Présents :
Caroline ADOMO, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :
Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Marie-Laurence BEYO représentée par Stéphane CHAULIEU, Christian CAMBON représenté par Jean-Paul DAVID, Geneviève CARPE représentée par Jacqueline BENHAMED, Sylvie CHARDIN représentée par Samuel MULLER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Hervé GICQUEL représenté par Pierre MIROUDOT, Aurélia GIRARD représentée par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Catherine HERVÉ représentée par Jean-Luc CADEDDU, Pascale MOORTGAT représentée par Germain ROESCH, Michel OUDINET représenté par Jacques Alain BENISTI, Mary France PARRAIN représentée par Bruno BORDIER, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Florentine RAFFARD représentée par Carole DRAI, Igor SEMO représenté par Jacques J.P. MARTIN, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE, Céline VERCELLONI représentée par Quentin BERNIER-GRAVAT, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE.

Absents :
Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne KLOPP, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-49-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 MAI 2025

OBJET : Approbation de la convention de partenariat pour la création d'un cabinet médical au sein du QPV les Rives de la Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 59,

VU sa délibération du 15 octobre 2024 approuvant le contrat engagements quartiers 2030,

VU le budget de l'exercice 2025,

VU l'intérêt d'instaurer un lieu de ressource à la santé au sein du QPV des « Rives de la Marne »,

CONSIDERANT que Paris Est Marne & Bois, la ville de Saint-Maur-des-Fossés et I3F se sont rapprochés pour convenir ensemble à la réalisation de cet objectif,

CONSIDERANT qu'une convention de partenariat s'avère nécessaire pour finaliser ce projet.

VU l'avis de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville du 29 avril 2025.

DELIBERE,

ARTICLE 1 :
APPROUVE la convention de partenariat entre le Territoire, la ville de Saint-Maur-des-Fossés et I3F pour la création d'un cabinet médical au sein du QPV les Rives de la Marne, dont une copie demeurera annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 :
AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tous les actes s'y rapportant,

ARTICLE 3 :
PRECISE que les dépenses correspondent seront imputées sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2025.

ARTICLE 4
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Parsi Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Territoire Paris Est Marne & Bois 21

Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 12 MAI 2025
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20250512-DC2025-49-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025